



Remboursement après vol de voiture

Par **elby**, le **30/10/2010** à **20:58**

Bonjour,

Au mois d'août je me suis fait voler ma voiture en bas de chez moi, le véhicule était, de source sûre, fermé à clé. Je suis donc allé porter plainte et j'ai informé mon assurance le jour même. 3 jours après, mon véhicule a été retrouvé à 200 mètres de chez moi avec 3 individus à son bord. Le seul problème c'est que j'avais apparemment laissé le double des clés dans le véhicule. La MAF m'a informé qu'étant donné que les voleurs ont été retrouvés avec le véhicule, le remboursement devrait s'effectuer dans les jours qui suivent. Hors, après le rapport de l'expert, celle ci ne veut plus me donner la somme.

Etant donné que les voleurs ont été retrouvés ai-je des droits pour pouvoir être remboursé des dégâts commis qui s'estime à 1.300 € ?